MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie des transports aériens

Décision n° 14535 du 4 novembre 2013 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2013 de sous-officiers de réserve de la gendarmerie des transports aériens

NOR : *INTJ1319185S*

Le commandant de la gendarmerie des transports aériens,

Vu le code de la défense;

Vu l'arrêté du 4 août 2010 fixant pour la gendarmerie nationale la composition et l'organisation de la commission prévue à l'article L. 4136-3 du code de la défense;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu l'arrêté du 20 février 2013 fixant pour la gendarmerie nationale les conditions à remplir pour être proposable au grade supérieur dans la réserve opérationnelle;

Vu la circulaire n° 51852 du 12 juillet 2013 relative à l'avancement des sous-officiers et militaires du rang de la réserve opérationnelle pour l'année 2013;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 4 novembre 2013,

Décide:

Article 1er

Le tableau d'avancement pour l'année 2013 des sous-officiers de réserve de la gendarmerie des transports aériens est arrêté ainsi qu'il suit:

Sous-officiers de réserve rattachés au corps des sous-officiers de gendarmerie:

Pour le grade de major de réserve, l'adjudant-chef de réserve:

Le Corre, Alain Nigend : 116 936

Pour le grade d'adjudant-chef de réserve: *néant*

Pour le grade d'adjudant de réserve, le maréchal des logis-chef de réserve:

Lefebvre, Jean-Marie Nigend : 93 800

Pour le grade de maréchal des logis-chef de réserve, les gendarmes de réserve:

Bezia, Maurice Nigend : 99 092

Malet, Joël Nigend : 101 538

Pelet du Planty, Hugues Nigend : 109 363

Sous-officiers de réserve rattachés au corps des sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale: néant

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 4 novembre 2013.

Le général, commandant la gendarmerie des transports aériens,
D. Striebig